

Strasbourg, le 30 juin 2020

Lycée Jean Monnet Strasbourg

Les représentants des personnels élus

Mme la Rectrice d'Académie,

s/c Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale
s/c Mme le Proviseur du lycée Jean Monnet de Strasbourg

Madame la Rectrice,

Nous souhaitons, par la présente, vous dire notre indignation face à la suppression du poste d'assistant social au lycée Jean Monnet.

La Cité Scolaire Jean Monnet accueille presque 1 500 élèves de la 6ème à la terminale.

Dans notre lycée, 51 % des élèves sont issus de PCS défavorisées et le nombre d'élèves boursiers ne cesse d'augmenter. En 2019, 387 élèves étaient boursiers et 42 élèves ont été aidés de manière complémentaire par le Fond Social du lycée, surtout pour pouvoir manger, ce qui constitue pour certains le seul repas de la journée.

Le rôle de l'assistant social en termes d'écoute et d'accompagnement social des élèves mais aussi son rôle de médiation avec les familles (sachant qu'il est la seule personne à pouvoir se rendre directement à leur domicile) est indispensable et irremplaçable.

De plus, face aux conséquences désastreuses qu'aura le confinement en termes d'emplois et de revenus pour les plus fragiles, il est absolument inadmissible de supprimer ce poste, qui ne suffisait déjà pas à répondre à tous les besoins sur le terrain. Il est par ailleurs absurde d'avoir dans notre cité scolaire un assistant social présent qui ne pourrait répondre qu'aux besoins du collège, laissant les lycéens sans aide.

Une école qui a, ne serait-ce qu'une once de volonté d'égalité entre les élèves, ne peut déceimment pas faire un tel choix. La présence d'un assistant social à temps plein dans notre établissement relève de l'intérêt général et ne devrait pouvoir être autre chose qu'une évidence dans le contexte actuel.

Les représentants des personnels élus